



PROJET D'ACCUEIL 2017-2018

AQUASOA

CROIXRAULT



SOMMAIRE

	PAGES
L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	
LA STRUCTURE AQUATIQUE « AQUASOA »	3
LA REGLEMENTATION	
LES CRENEAUX HORAIRES	5
L'ENCADREMENT	5
LA SECURITE	6
LA PEDAGOGIE	
LA TRAME PEDAGOGIQUE	9
LE TEST INITIAL	16
EVALUATIONS DES AQUISITIONS EN FIN DE CYCLE	17
ANNEXE	23

L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

1- Informations générales

Adresse : 1 rue des Pionniers – 80290 CROIXRAULT

Téléphone : 03.22.90.06.60

Propriétaire : Communauté de Communes Somme Sud Ouest (CC2SO)

Exploitant : Alain DESFOSES – Président de la CC2SO

Responsable d'équipement : Olivier LEROY – olivier.leroy@cc2so.fr

Chef de bassin : Nathan Poirier – nathan.poirier@cc2so.fr



Plan global du centre aquatique

- 1 Accueil**
Véritable centre névralgique du bâtiment, il permettra de diriger les visiteurs. Une grande baie vitrée donnera vue sur les bassins. La toiture sera de type terrasse végétalisée.
- 2 Vestiaires**
Divisés en deux zones h/f avec vestiaires individuels et collectifs pour chacune et un coin beauté.
- 3 Douches**
Divisées en deux parties identiques, l'aménagement des douches permettra plus de flexibilité pour les scolaires. Les groupes pourront se croiser sans se gêner.
- 4 Marches/gradins spectateurs**
- 5 Bassin sportif**
6 lignes de nage 25x15m
- 6 Toboggan**
avec arrivée dans un bassin indépendant
- 7 Centre de remise en forme**
 - Sauna
 - Hammam
 - Douches massantes
 - Salle de repos donnant sur jardin privatif
- 8 Salle de cardio-training équipée**
- 9 Aménagement de buttes et de haies**
pour isoler de la route tout en profitant du soleil



Plan rapproché sur la piscine

- a Poutres lamellées collées**
Pour soigner l'esthétique et l'acoustique
- b Verrières orientées sud**
- c Pataugeoire et jeux**
- d Bassin ludique, rivière à contre courant, jeux...**
- e Ligne de nage d'apprentissage**

2- L'accès dans l'établissement :

L'accès scolaire se fait par le hall d'entrée scolaire. Une carte magnétique est délivrée. Elle est valable pour chaque trimestre. A votre arrivée, à chaque séance, cette carte devra être présentée à l'accueil par un adulte (enseignant, personne bénévole ...) qui indiquera le nombre d'élèves présents à la séance (les enfants dispensés inclus). Celle-ci vous permettra ensuite d'accéder à l'espace réservé aux scolaires.

Les élèves et les adultes se déchausseront dans l'espace « déchaussage » puis accéderont au vestiaire.

3- Les vestiaires et partie sanitaire :

Les élèves se changeront dans les vestiaires collectifs 1/2 ou 3/4 : 1 vestiaire « filles » et un vestiaire « garçons », selon le planning établi.

A l'issue du déshabillage, les élèves et les adultes rangeront l'ensemble de leurs affaires dans les casiers prévus pour les groupes (armoires fermées).

Le bloc sanitaire comporte WC et douches en nombre suffisant).

Avant l'accès au bassin, les élèves passeront aux toilettes, prendront une douche savonnée et mettront leur bonnet de bain.

4- Le bassin

Les classes accèdent aux gradins 5 minutes avant le début de leur séance, pour favoriser la circulation lors des rotations entre les écoles.

Le bassin sportif de 375 m² (25 m X 15 m et profondeur de 1,40 m à 2,5 m) est accessible et réservé aux scolaires pendant tout le module d'apprentissage.

La profondeur du côté plot est de 1,80m et de 1,40 m côté petit bain ; au milieu du bassin, la profondeur est de 2,50m. Par ailleurs une margelle à 1,40m est présente sur tout le pourtour du bassin.

Le bassin ludique de 109 m² est accessible les trois premiers mardis et jeudis à chaque début de module.

Selon la réglementation en vigueur, B.O. n° 28 du 14 juillet 2011 (circulaire n° 2011-090), l'occupation du bassin doit être calculée à raison de 4 m² minimum de plan d'eau par élève.

De ce fait, **93 élèves** maximum pourront être accueillis par créneau dans le **bassin sportif** et **27 élèves** maximum par créneau dans le **bassin ludique**.

Par ailleurs, l'établissement comporte également une patageoire de 40 m².

LA REGLEMENTATION

1- LES CRENEAUX HORAIRES

Des créneaux de 40 minutes sont répartis les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis sur trois trimestres se découpant comme suivant :

- 1^{er} trimestre : du 11 septembre 2017 au 08 décembre 2017
- 2nd trimestre : du 11 décembre 2017 au 23 mars 2018
- 3^{ème} trimestre : du 26 mars au 30 juin 2018 (*pas de séances du 7 mai au 13 mai 2018*)

Le planning est en annexe.

2- L'ENCADREMENT

1- Le taux d'encadrement

Il conditionne la qualité de l'enseignement et la sécurité des élèves. Ce taux est à prévoir sur les bases suivantes :

Maternelle : l'enseignant + 2 adultes agréés (qualifiés ou bénévoles) pour une classe.

Elémentaire : l'enseignant + 1 adulte agréé (qualifié ou bénévole) pour une classe.

Cas particuliers :

- Dans les classes comprenant des élèves de maternelle et d'élémentaire, le taux d'encadrement prévu pour la maternelle est à appliquer. Cependant, quand l'effectif total de la classe est inférieur à 20 élèves, l'encadrement peut être assuré par l'enseignant et un adulte agréé (qualifié ou bénévole).
- Quand le groupe-classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30 élèves, un encadrant supplémentaire est requis.
- Des élèves issus de classes différentes - mais faisant partie du même groupe scolaire ou regroupement scolaire – peuvent être regroupés lors des séances d'apprentissage.

2- L'agrément :

Les intervenants bénévoles doivent être agréés par l'inspecteur d'académie. Cet agrément est annuel et consécutif à une formation (théorique et pratique) placée sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie.

3- Les missions de chacun :

L'enseignant : Il conçoit le projet pédagogique, établit la liste des élèves de chaque groupe (après l'évaluation diagnostique), prend en charge un groupe et collecte les résultats des tests de tous les groupes.

L'intervenant professionnel : Il met en application le projet pédagogique, prend en charge un groupe choisi par l'enseignant, évalue les élèves de son groupe en fin du module d'apprentissage.

Les intervenants professionnels sont titulaires du diplôme du B.E.E.S.A.N ou BPJEPS-AAN. Ils sont agrées ou en cours d'agrément par l'Inspecteur d'Académie. Ils font partie de l'équipe pédagogique. Ils sont à votre écoute et ont les connaissances et les compétences pour vous conseiller et vous conforter dans vos choix pédagogiques dans l'unique objectif d'aider les enfants à s'épanouir et progresser dans le milieu aquatique.

L'intervenant bénévole agréé : Il aide à la sécurisation des situations sous la responsabilité de l'enseignant ; il peut prendre en charge ponctuellement un atelier dont le contenu aura été préalablement défini par l'enseignant ; il peut également accompagner des élèves aux toilettes pendant la séance.

Les surveillants MNS : Ils sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités. Ils ne peuvent donc pas simultanément prendre en charge un groupe d'élèves. L'absence du M.N.S. de surveillance impose de différer la séance jusqu'à son arrivée.

L'auxiliaire de vie ne peut pas encadrer l'activité mais peut accompagner individuellement un élève handicapé pour l'aider à la réalisation des consignes.

Les ATSEM peuvent être associés à l'organisation des séances de natation uniquement pour les activités d'accompagnement (transport, vestiaires, toilettes, douche). Cette participation doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire.

La structure met à disposition par créneau :

- **1 éducateur en pédagogie,**
- **1 surveillant.**

Remarque : si le bassin ludique est utilisé lors des 3 premières séances de chaque module, les 2 éducateurs seront en surveillance de bassin.

Les éducateurs sont :

- Célia BELKADI GORIN = 44637
- François COPIN = 44640
- Nicolas DETAILLE = 44638
- Geoffrey MALAPERT = 44639
- Nathan POIRIER = 44641
- Valentin TORON = 44692

3- LA SECURITE

1- Réglementation :

Dans le premier degré une personne chargée de la surveillance sera nécessaire au bord du bassin.

Le M.N.S. étant spécialisé dans la surveillance, le choix de son emplacement lui incombe et il en porte la responsabilité.

Aucun élève ne peut accéder au bassin ou aux plages en leur absence.

La sécurité ne tient pas uniquement aux conditions externes de surveillance. Si elles sont indispensables, celles-ci ne suffisent pas pour engager sous une forme active l'éducation à la sécurité. Aussi les enseignants veilleront à mettre en place des procédures de travail propres à limiter les risques et à en faire prendre conscience aux élèves.

Par ailleurs, il est indispensable de compter les élèves :

- Au départ de l'école,
- A l'entrée sur la plage du bassin,
- Après le signal de fin d'activité, avant le passage aux vestiaires,
- À la montée dans le bus et à la descente à l'école.

Un extrait du plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S. – cf. arrêté du 16 juin 1998 paru au J.O. du 1^{er} août 1998) est affiché dans un lieu visible de tous, notamment dans le hall de la piscine.

2- Les conditions matérielles :

En cas de problème grave, un signal sonore sera émis, accompagné de l'ordre d'évacuation du bassin. Dans ce cas, les élèves seront dirigés vers les vestiaires accompagnés de leur référent.

3- Les interdictions :

- . Il est interdit de courir dans l'enceinte de la piscine.
- . Il est interdit de se bousculer au bord du bassin, et de se pousser à l'eau.
- . Il est interdit de plonger dans le petit bain.
- . Il est interdit d'apporter des objets en verre.

La responsabilité des maîtres nageurs ne saurait être engagée vis-à-vis de ces groupes, à l'exclusion de la sécurité nautique. Compte tenu de cette responsabilité relative à la sécurité générale des élèves, les maîtres nageurs pourront interdire, sans appel, toute action qu'ils jugeraient dangereuse, tant pour un baigneur faisant parti d'un groupe encadré que pour un usager indépendant.

4- L'hygiène :

Les piscines sont soumises à des règles d'hygiène très strictes : traitement de l'eau, désinfection des sols, renouvellement d'eau et d'air.

Chaque usager, dès le plus jeune âge, doit contribuer au maintien de cette hygiène dans son intérêt et dans celui de la collectivité, par quelques gestes simples :

- Passage aux toilettes avant d'accéder au bassin.
- Douche avant et après la baignade avec savonnage.
- Port du bonnet de bain.
- Port de chaussons de natation en cas de verrues plantaires.
- Passage par le pédiluve.
- Pas de maquillage pour les accompagnatrices, si elles vont dans l'eau.

Le maillot de bain s'enfile à la piscine : il n'est pas porté par l'enfant depuis le début de la journée.

5- La tenue vestimentaire :

- Le port des caleçons ou shorts est interdit.
- Seul le maillot de bain est admis pour les enfants.
- Pour les personnes encadrant les activités, une tenue de sport adaptée (maillot de bain ou short et tee-shirt) est demandée. Il est d'ailleurs interdit de circuler sur les plages en tenue de ville et en chaussures.
- **Le port du bonnet est obligatoire**, en cas d'oubli, l'accès au bain se verra refusé.

Si possible, le prénom de l'enfant sera marqué au feutre sur le bonnet, cela permettant aux adultes qui encadrent les enfants sans trop les connaître de les appeler par leur prénom, ce qui améliore le contact enfant – adulte.

Nous vous rappelons également que les bracelets, lacets et cordelettes, colliers, bagues et autres bijoux sont interdits afin d'éviter sous l'eau tout accrochage avec le matériel existant. Par ailleurs, les bijoux peuvent provoquer des blessures ou griffures lors de jeux individuels ou collectifs.

6- L'accès aux plages :

L'accès au bassin se fait 5 minutes avant le début du créneau après le passage sous la douche.

Les élèves et les adultes (enseignants et personnes bénévoles agréées) attendent dans les gradins.

-> Si une école est déjà présente dans l'eau, **au signal sonore**, elle sort, passe sous la douche et retourne dans les vestiaires, sous la responsabilité d'un adulte référent.

-> A partir de ce moment, chaque groupe sera alors pris en charge par son référent qui pourra alors débiter la séance.

7- Santé :

En cas d'inaptitude, l'enfant doit assister au cours et par conséquent il sera présent dans l'établissement. Il sera accueilli dans les gradins. L'enfant se devra d'être calme et respectueux des règles de sécurité de l'établissement.

Si des manifestations cutanées ou blessures sont constatées par les enseignants, il leur appartient d'en informer le chef de bassin qui jugera d'autoriser – ou non - la baignade de l'élève.

LA PEDAGOGIE

1- Les finalités :

Les activités aquatiques et la natation font partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école.

Elles contribuent à l'éducation globale de l'enfant et visent à lui faire acquérir des compétences spécifiques, définies par les programmes et le Socle Commun, qui seront ensuite approfondies au collège.

Le choix de ces activités revêt un caractère essentiel et relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'école.

Savoir nager, c'est savoir entrer dans l'eau, agir dans l'eau, y évoluer, y rester avec plaisir, tant en surface qu'en profondeur.

Savoir nager, c'est solliciter et construire sa motricité à travers une forme particulière, la motricité aquatique.

2- La continuité éducative :

Il convient également de favoriser la continuité des apprentissages qui, de l'école primaire au collège puis au lycée, visent à assurer la construction par tous les élèves des compétences indispensables à la maîtrise de leur sécurité.

Cette continuité trouve sa place dans un projet d'ensemble qui concerne les cycles 2 et 3 de l'école primaire, sans exclure, lorsque les conditions s'y prêtent, l'école maternelle et plus spécialement la grande section.

3- Les objectifs :

Le cycle d'activité en natation doit permettre aux enfants de **passer progressivement, d'un comportement de « terrien » à un comportement « aquatique ».**

Le passage de l'être terrien à l'être aquatique entraîne des transformations au niveau de :

- La notion d'équilibre.
- La respiration.
- Les modes de déplacement.

L'objectif est de viser la coordination des trois.

Dans cette situation, nous nous concentrons sur l'évolution :

- Au plan affectif (connaissance du milieu) :

- Amener l'enfant à établir une relation de confiance avec l'eau,
- Amener l'enfant à établir une relation de confiance avec l'adulte qui s'occupe de lui.
- Amener l'enfant à établir un échange avec d'autres enfants.

- Au plan moteur (activités dans le milieu) :

- Solliciter et construire une motricité aquatique.

- Au plan cognitif (activités dans le milieu) :

- Développer la prise de conscience de ses propres possibilités afin d'adapter ses conduites au milieu aquatique.
- Connaître les propriétés physiques et mécaniques du milieu aquatique. (Exemples : Poussée d'Archimède, mécanique des fluides...)

3- La démarche pédagogique :

La mise en place d'aménagements de bassin et d'activités ludiques, par le plaisir suscité chez l'enfant, favorise les apprentissages moteurs et l'adaptation au milieu aquatique.

Les étapes successives sont :

- La familiarisation
- L'autonomie
- L'efficacité

Les problèmes fondamentaux de la natation (I.R.E.P) sont :

- Information,
- Respiration,
- Equilibre,
- Propulsion.

A partir de cela, nous pouvons établir **3 niveaux de compétences qui serviront à la constitution des groupes de niveaux :**

- Niveau 1 « **Débutant** » : L'élève est capable de résoudre un problème fondamental
- Niveau 2 « **Débrouillé** » : L'élève est capable de résoudre deux problèmes fondamentaux à la fois
- Niveau 3 « **Confirmé** » : L'élève est capable de résoudre trois problèmes fondamentaux à la fois

Les compétences spécifiques du nageur à construire sont ainsi :

- la découverte du milieu et de la profondeur : accepter d'entrer dans l'eau, s'immerger.
- le corps flottant : passer de l'équilibre vertical (terrien) à l'équilibre horizontal (aquatique).
- le corps projectile : maîtriser les équilibres horizontaux dynamiques.
- le corps propulseur : se déplacer.

LA TRAME PEDAGOGIQUE

Découverte du milieu

CONSTRUCTION DU CORPS FLOTTANT

- PASSER DU TERRIEN AU NAGEUR

- Changer d'orientation du regard : de l'horizontal à la vertical.
- Changer d'équilibre en perdant les appuis plantaires pour maîtriser la poussée d'Archimède (rôle de la tête, immersion, accepter et jouer avec ce nouveau milieu, changement de mode respiratoire, ...)



Corps flottant

CONSTRUCTION DU CORPS PROJECTILE

- ENTRER DANS L'EAU PAR LA TÊTE

- Diminuer les freins pour glisser, couler, plonger :
 - en s'immergeant pour que l'eau s'écoule le long du corps
 - en orientant la tête pour être le plus souvent à l'horizontal,
 - en alignant l'axe du corps et l'axe de déplacement.
- Effectuer des changements d'équilibre



Corps projectile

CONSTRUCTION DU CORPS PROPULSEUR

- COORDONNER DES SOLUTIONS MOTRICES ET VENTILATOIRES

- Enchaîner des appuis, alternés/simultanés, sans codification (changement de nage)
- Se servir du repérage dans tout l'espace (profondeur, avant, arrière)
- Développer la capacité d'apnée
- Se déplacer en continu
- Augmenter les distances



Corps propulseur

CONSTRUCTION DE L'EFFICACITE PROPULSIVE

- RECHERCHE DU MEILLEUR RENDEMENT

- Effectuer des poussées vers l'arrière
- Augmenter les surfaces d'appuis
- Gérer sa respiration de manière régulière sans s'arrêter
- Coordonner les actions propulsives et la respiration



Nage codifiée

DÉFINITION DES GROUPES DE BESOINS

EN FONCTION DES COMPORTEMENTS OBSERVÉS LORS DU TEST INITIAL

	1 Entrée dans l'eau	2 Déplacement	3 Immersion Franchissement d'obstacle
DÉBUTANT NON AUTONOME	Par l'échelle avec aide d'un adulte	Le long du mur, tête émergée, position verticale, épaules en dehors de l'eau, contact des pieds contre le mur Distance : 2 à 3 m.	Refuse l'immersion
DÉBUTANT AUTONOME	Par l'échelle seul	Le long du mur, tête immergée, en équilibre horizontal, avec appuis au bord Distance : 5 m.	Immersion le long du mur, passage sous la perche posée sur l'eau en maintenant le contact au rebord
DÉBROUILLÉ	Par un saut droit	Le long du mur avec pertes d'appuis avec le monde solide, mais se redresse à la verticale pour respirer, voire se tient au rebord Distance : 15 m.	Passage sous la perche à 2 m du mur
CONFIRMÉ SCOLAIRE	Par un plongeon	En autonomie complète, sans appui solide, déplacement en position ventrale et dorsale	En autonomie et sans reprise d'appuis solides, contournement et passage sous la perche sans la toucher

	TERRIEN	NAGEUR
Équilibre	<ul style="list-style-type: none"> - Equilibre vertical - Tête verticale - Regard horizontal - Appui des pieds au sol - Reflexes labyrinthiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Equilibre horizontal - Tête horizontale - Regard vertical - Sensations labyrinthiques modifiées
Respiration	<ul style="list-style-type: none"> - A dominante nasale - Réflexe - Durée de l'inspiration égale à la durée d'expiration 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspiration buccale - Volontaire puis automatique - Inspiration brève, expiration longue - Expiration active pour vaincre la pression de l'eau
Propulsion	<ul style="list-style-type: none"> - Jambes motrices <ul style="list-style-type: none"> - Bras prioritairement pour équilibrer - Appuis solides - Faible résistance de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Jambes prioritairement pour équilibrer - Bras moteurs - Appuis fuyants - Résistance à l'eau
Information	<ul style="list-style-type: none"> - Repérages spatiaux : auditif et visuel - Contrôle postural (tonus de soutien) - Soumis à la pesanteur - Informations plantaires à partir d'appuis solides 	<ul style="list-style-type: none"> - Repérages spatiaux : visuel et auditif troublés en immersion

DÉBUTANT NON AUTONOME

Compétences observées	équilibre	respiration	propulsion	Prise d'information
La construction de l'apnée va constituer le prélude aux transformations	vertical	Tête hors de l'eau	Jambes servent à se rééquilibrer. Suspension et propulsion bras à partir du mur.	Visuelle au-dessus de l'eau

Acquisitions visées :

Modifier son équilibre, construire ou renforcer l'apnée pour construire le corps flottant, se déplacer de manière différente pour réduire les appuis plantaires et expérimenter l'horizontalité, modifier la direction de son déplacement et se repérer visuellement.

Objectif du cycle :

Les élèves constitutifs de ce niveau, déterminé par le test initial « petite profondeur » auront pour objectif d'acquérir le **CORPS FLOTTANT**.

DÉBUTANT AUTONOME

Compétences observées	équilibre	respiration	propulsion	Prise d'information
Construction de l'immersion par la découverte de la profondeur, la remontée passive, le corps flottant	Nage horizontale respiration verticale	Apnée 10 s inspiration et expiration hors de l'eau avec arrêt et reprise d'appuis sur le monde solide	Propulsion à l'aide des jambes et des bras : petit chien 3 à 5m	Visuelle pendant la respiration parallèle à l'axe de déplacement

Acquisitions visées :

Libérer les voies aériennes pour inspirer et prolonger l'horizontalité ventrale et dorsale ; aligner la tête et le tronc ; construire une propulsion « équilibre par les jambes » ; prendre conscience du placement de la tête dans l'horizontalité.

Objectif du cycle :

Pour ces élèves, il s'agira d'acquérir une « posture hydrodynamique » : **LE CORPS PROJECTILE**

DÉBROUILLÉ

Compétences observées	équilibre	respiration	propulsion	Prise d'information
Dissociation et juxtaposition de la respiration et de la propulsion. Quand il nage. Il ne respire pas. Il suspend toute action propulsive quand il sort la tête de l'eau	+ ou – horizontal. Quand il respire il retrouve une position oblique + ou – proche de la verticale	Quand il nage. Il est en apnée. Quand il respire, la tête et le corps se redressent augmentation de la phase respiratoire avec la durée du parcours	Par les bras (simultané ou alterné) les retours de bras sont aériens, la fréquence est élevée.	Quand il nage il s'informe + ou – perpendiculairement à l'eau. Quand il respire, il s'informe visuellement au-dessus, devant, sur les côtés.

Acquisitions visées :

Construire une respiration aquatique pour durer, dissocier la tête et le tronc pour conserver l'horizontalité, maintien de la tête dans l'axe du corps, se propulser par les membres supérieurs de façon économique et efficace, prendre conscience du placement de la tête dans la respiration du crawl.

Objectif du cycle :

Ce groupe d'élèves aura pour objectif de cycle « de construire » le **CORPS PROPULSEUR**.

CONFIRMÉ SCOLAIRE

Compétences observées	équilibre	respiration	propulsion	Prise d'information
La respiration subordonne la propulsion, une partie des actions motrices sert à émerger les voies respiratoires.	Nage horizontale grâce à la dissociation tronc/tête et la brièveté des inspirations. Augmentation de la tonicité axiale	L'expiration est aquatique mais + ou – complète et continue. Le temps d'inspiration diminue au profit de l'horizontalité.	Principalement par le train supérieur, les jambes servent l'équilibre et sont propulsives. Continuité des actions motrices	Recherche d'infos avec lignes et drapeaux.

Acquisitions visées :

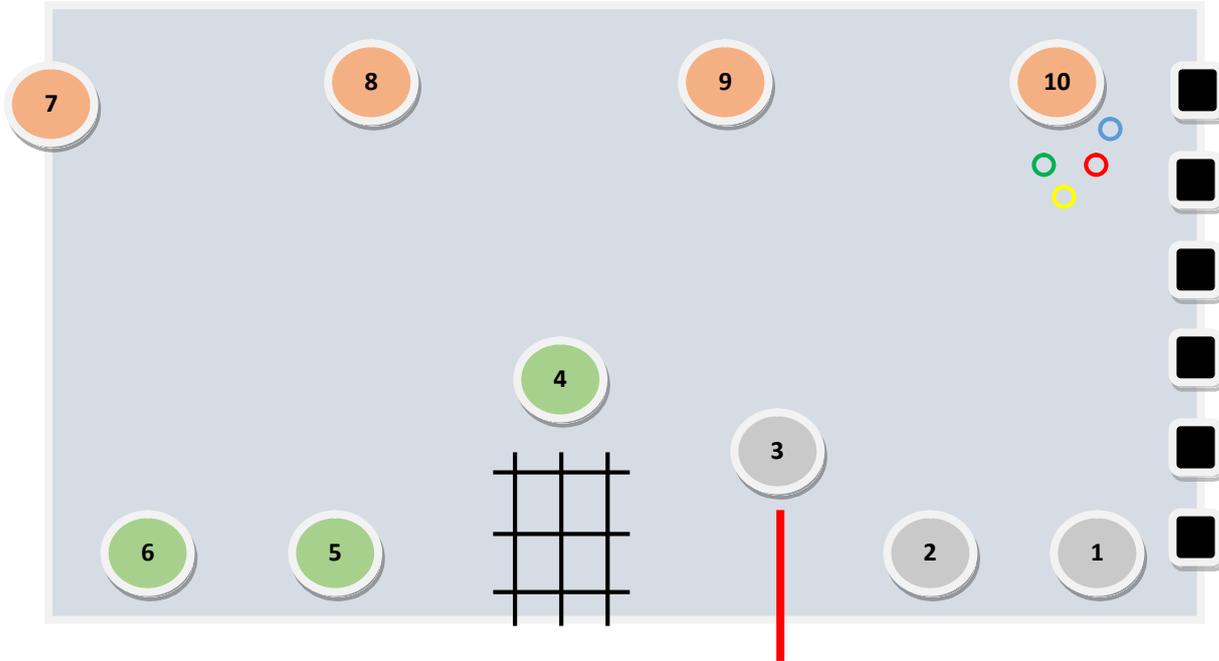
Construire une respiration (aquatique) adaptée à la distance ; dissociation tête tronc, placement de la respiration en dehors des phases propulsives, propulsion par les membres supérieurs et inférieurs, fréquence et force adaptées à la distance, prise d'information sur sa « performance », utiliser une stratégie adaptée à l'objectif.

Objectif du cycle :

Atteindre l'efficacité par des techniques de nages codifiées ; effectuer différents déplacements.

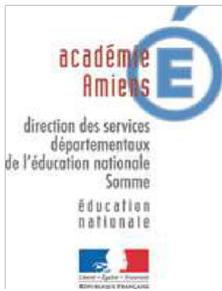
Test initial

Cette évaluation a pour but d'orienter au mieux tous les élèves dans les différents groupes en fonction du parcours qu'ils auront accompli lors de la 1^{ère} séance.



1	Je descends à l'échelle
2	Je me déplace le long du mur (petite souris)
3	Je passe sous la perche
4	Je descends en profondeur grâce à une perche
5	Je me déplace en requin
6	Je réalise une étoile ventrale et/ou dorsale
7	Je saute ou je plonge en grande profondeur
8	Je me déplace sur le dos en grande profondeur
9	Je me déplace sur le ventre en grande profondeur
10	Je vais chercher un objet immergé à 1,50 de profondeur

Groupe des débutants
Groupe de débrouillés
Groupe des confirmés



Bilan du « savoir nager » - 20.. / 20..

Fiche récapitulative des résultats des élèves

Palier 0 : remontée passive

Ecole :

Classe de :

Circonscription :

L'élève est capable de : 1 = acquis 0 = non acquis	Nom et prénom des élèves											
ENTREES												
Descendre dans le petit bassin												
Sauter dans l'eau côté petit bassin												
Me laisser glisser sur le toboggan												
IMMERSIONS												
Ramasser le + d'objets en petite profondeur												
En grande profondeur mettre totalement la tête dans l'eau												
Ramasser des objets lestés à l'aide d'une perche (1m60 prof)												
Toucher le fond et me laisser remonter sans mouvement (1m60 prof)												
DEPLACEMENTS												
Me déplacer dans le grand bain le long du mur												
Me déplacer dans le grand bain le long de la perche et de la cage												
J'ai acquis la remontée passive												

Savoir Nager - Palier 1

BO n°28 du 14 juillet 2011

Ecole :

Classe de :

Circonscription :

Nom des élèves	L'élève est capable de :				Savoir Nager acquis (réussite aux 4 items)	
	Plonger (*)	Se déplacer sur une quinzaine de mètres	S'immerger	Se laisser flotter	OUI	NON
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
BILAN GENERAL : nombre total d'élèves ayant acquis le « savoir nager »						

Fiche récapitulative des résultats des élèves

Savoir Nager - Palier 2
BO n°28 du 14 juillet 2011

Ecole :

Classe de :

Circonscription :

L'élève est capable de : 1 = acquis 0 = non acquis						Savoir Nager acquis (réussite aux 4 items)		
Nom des élèves	Se déplacer sur 25 m puis effectuer une coulée ventrale	R E C U P E R A T I O N	Sauter ou plonger	S'immerger	Se laisser flotter 5 à 10 secondes	OUI	NON	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
BILAN GENERAL : nombre total d'élèves ayant acquis le « savoir nager »								

ATTESTATION SCOLAIRE DU SAVOIR NAGER

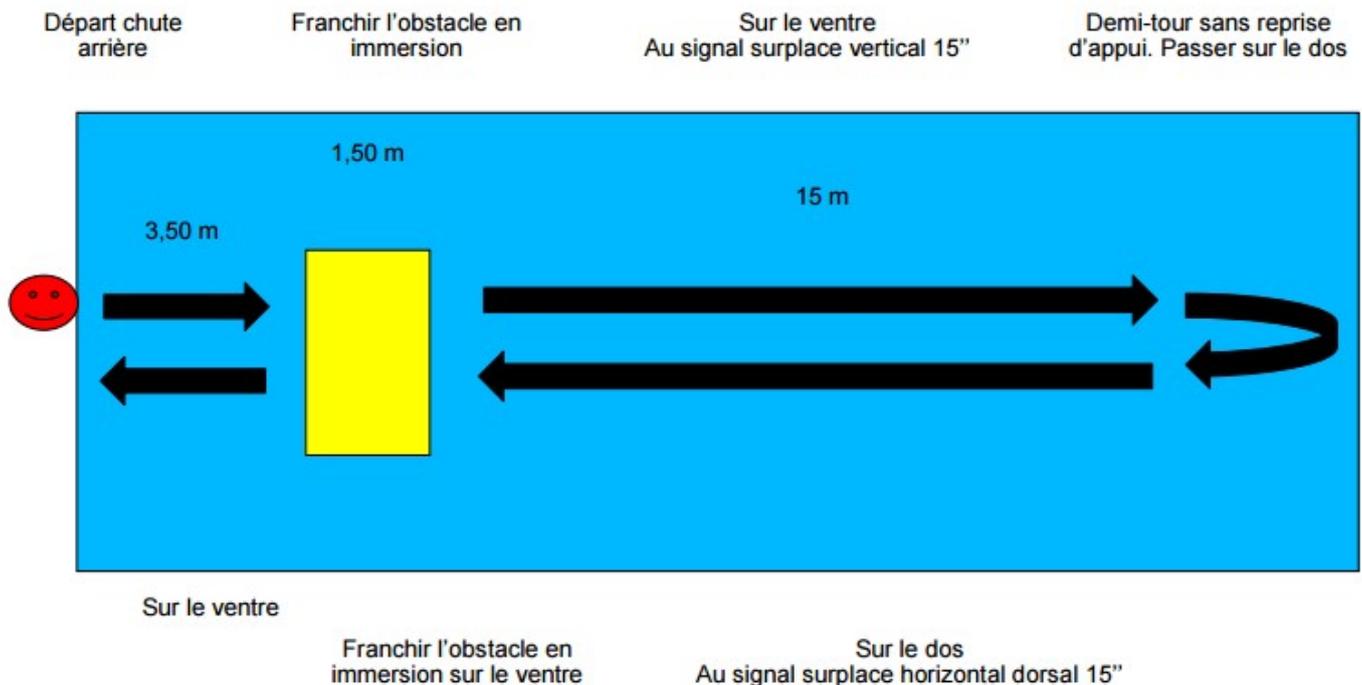
BO du 23 juillet 2015

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- > à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- > se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- > franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- > se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- > au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- > faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- > se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- > au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- > se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- > se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- > Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- > connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- > savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.



Modèle attestation :

Recto

Académie de _____	Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	<i>Attestation scolaire</i> <i>« savoir-nager »</i>	PHOTO
		NOM : _____	
		Prénom : _____	
		Date de naissance : __ / __ / _____	
		École / collège : _____	

 MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Verso

Attestation scolaire « savoir-nager »

Le professeur des écoles et le _____, ou le professeur
d'éducation physique et sportive⁽¹⁾, certifient que l'élève
_____ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 8
juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).
le __ / __ / _____

Noms et signatures du

Professionnel agréé (et titre)	Professeur
--------------------------------	------------

(1) compléter ou rayer la mention inutile

Modèle de fiche d'évaluation

a. Connaissances et attitudes

S'assurer au cours du module natation que les élèves sont capables de :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème :
- Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé :
- Savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adapté :

b. Le test en lui-même

Ecole :	Aller						Retour				Test validé
Classe :											
NOM Prénom	Chute arrière	Déplacement 1,50m ventral	Immersion	15 m ventral	Surplace vertical 15"	Demi-tour et passage sur le dos	15 m dorsal	Surplace horizontal dorsal 15"	Immersion	Déplacement 1,50m ventral	

ANNEXE

PLANNING AQUASOA - CROIXRAULT
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 - 1er trimestre

période : 11 septembre 2017 au 08 décembre 2017

	8h30-9h10	9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10-11h50		13h50-14h30	14h30-15h10	15h10-15h50
LUNDI		Hornoy le Bourg	Hornoy le Bourg	Conty				Beaucamps le Vieux	Beaucamps le Vieux
		9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10-11h50		14h00-14h40	14h40-15h20	15h20-16h00
MARDI		<i>Collège Beaucamps le Vieux</i>	Conty - Loeuilly	Vers sur Selle					
	8h50-9h30	9h30-10h10	10h10-10h50	10h50/11h30					
MERCREDI	<i>Collège Poix</i>	Primevères Poix de Picardie	Primevères Poix de Picardie						
		9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10-11h50		14h00-14h40	14h40-15h20	15h20-16h00
JEUDI		<i>Collège H. Dunant Aumale</i>	Oresmaux	Loeuilly	<i>Collège H. Dunant Aumale</i>		Eplossier	Airaines	Airaines
	8h30-9h10	9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10/11h50				
VENDREDI	<i>Collège Airaines</i>	<i>Collège St Joseph</i>	Bougainville	<i>Collège Airaines</i>	<i>Collège Conty</i>				

2 classes par créneau - 1 éducateur en pédagogie par créneau + 1 MNS en surveillance (hors 3 semaines d'utilisation du bassin ludique : 2 MNS en surveillance)

PLANNING AQUASOA - CROIXRAULT
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 - 2nd trimestre

période : 11 décembre 2017 au 23 mars 2018

	8h30-9h10	9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10-11h50		14h00-14h40	14h40-15h20	15h20-16h00
LUNDI		Molliens Dreuil	Poix de Picardie CE2	Conty			Collège St Joseph Aumale	Collège Conty	Gauville
		9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10-11h50		14h10-14h50	14h50-15h30	
MARDI		Plachy / Prouzel	Airaines Fourdrinoy	Liomer Sénarpont			Molliens Dreuil	Guizancourt Equennes	
	9h00-9h40	9h40-10h20	10h20-11h00	11h00-11h40					
MERCREDI	Collège Poix de Picardie	Liomer	Sénarpont						
		9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10-11h50		14h00-14h40	14h40-15h20	15h20-16h00
JEUDI		Collège Aumale H.Dunant	Airaines	Beaucamps le Vieux	Collège Aumale H.Dunant		Quevauvillers	Warlus Quesnoy sur Airaines	
	8h30-9h10	9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10/11h50				
VENDREDI	Collège Airaines		Le Bosquel Rambures	Collège Airaines	Collège Conty				

2 classes par créneau - 1 éducateur en pédagogie par créneau + 1 MNS en surveillance (hors 3 semaines d'utilisation du bassin ludique : 2 MNS en surveillance)

PLANNING AQUASOA - CROIXRAULT
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 - 3^{ème} trimestre

période : 26 mars 2018 au 30 juin 2018 - pas de séances du 7 au 13 mai 2018

	8h30-9h10	9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10-11h50		14h00-14h40	14h40-15h20	15h20-16h00
LUNDI			Oisemont	Oisemont			Collège St. Joseph Aumale	Collège Conty	
	8h20-9h00	9h00-9h40	9h40-10h20	10h20-11h00	11h00-11h40		14h00-14h40	14h40-15h20	15h20-16h00
MARDI		Samares Poix de Picardie	Bosquel	Samares Poix de Picardie			Conty Jeanne D'Arc	Namps Maisnil	Gauville Lignières Chatelain
	9h00-9h40	9h40-10h20	10h20-11h00	11h00-11h40					
MERCREDI	Collège Poix de Picardie	Allery							
		9h10-9h50	9h50-10h30	10h30-11h10	11h10-11h50		14h00-14h40	14h40-15h20	15h20-16h00
JEUDI		Hornoy le Bourg	Hornoy le Bourg	Beaucamps le Vieux	Collège Beaucamps le Vieux		Croixrault	Quevauvillers	

2 classes par créneau - 1 éducateur en pédagogie par créneau + 1 MNS en surveillance (hors 3 semaines d'utilisation du bassin ludique : 2 MNS en surveillance)